

NOTE SUR L'ASSAINISSEMENT

Les eaux usées domestiques du bourg sont collectées au moyen d'un réseau séparatif et sont traitées au niveau de la station d'épuration communale. Le point de rejet des effluents traités dans le marais se situe comme pour les eaux pluviales au niveau du Pont de La Pépière (canal de ceinture).

La station d'épuration, mise en service en 1996, présente une capacité nominale de 10 000 équivalents-habitants (EH) et compte 2530 abonnés. La filière de traitement des eaux est de type boue activée en aération prolongée. Il faut noter l'existence d'un traitement tertiaire par un lagunage naturel. La commune a délégué le service de l'assainissement à la SAUR par contrat d'affermage.

La station d'épuration présente une capacité de traitement hydraulique de 1500 m³/j et de 600 kg/j exprimée en DBO5 (matières oxydables facilement dégradables) pour la charge organique.

Au regard des résultats d'analyses des eaux traitées (bilan de l'année 2008), qui font l'objet d'un suivi par le SATESE notamment, les performances épuratoires de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres suivis (DCO, DBO5, MES, Azote et Phosphore).

Ce type de station d'épuration doit faire face à des variations de charges très importantes entre l'été et l'hiver. Au mois d'août, l'affluence touristique conduit à atteindre 93 % de la capacité de traitement de la charge organique et 90 % de la charge hydraulique. Il s'agit là de moyennes mensuelles qui peuvent lisser des dépassements de charge en pointe journalière. En période hivernale, la charge organique reçue à la station d'épuration n'est que 10 % environ de la capacité nominale (en 2008).

Le rapport annuel de 2011 du délégataire (*joint dans les annexes sanitaires*) vient confirmer le fait que la station d'épuration de Longeville-sur-Mer est tout à fait conforme et peut accueillir de nouveaux raccordements, conformément au projet communal de PLU.